

# LE P'TIT JOURNAL

## LE TRIMESTRIEL DE COURTOIS-SUR-YONNE



Eric BERTHAULT, Maire



### Le mot du Maire

Chères Courtoisiennes, chers Courtoisiens

Nous voici à mi-chemin de notre mandat municipal, l'occasion de dresser un bilan des actions entreprises et des progrès réalisés pour le bien-être de notre belle Commune. Depuis notre prise de fonction, l'équipe municipale a travaillé sans relâche pour répondre aux attentes de la population et promouvoir un développement harmonieux et réfléchi.

Dans le domaine de l'urbanisme et patrimoine, nous avons engagé d'importants projets de rénovation d'embellissement et d'enfouissement des lignes électriques. Les espaces publics ont été aménagés afin de créer des lieux de rencontres et de convivialité. Grâce à ces initiatives, notre Commune gagne en attractivité et devient un cadre de vie agréable.

Nous avons aussi consacré des ressources importantes à la création et à l'amélioration des infrastructures sportives. Un city stade et un street Work out ont été construits, offrant ainsi aux sportifs de tous niveaux des installations de qualité.

Nous avons mis un point d'honneur à offrir un espace de jeux adaptés aux plus jeunes en installant des jeux pour enfants.

La préservation de notre environnement est également une priorité.

Nous avons développé des espaces verts accessibles à tous les habitants. Des parcs et jardins ont été réaménagés pour offrir des espaces de détente, de promenade et de loisirs en harmonie avec la nature. Ces lieux de ressourcement contribuent à améliorer la qualité de vie en offrant des espaces propices à la détente et au bien-être.

En matière de services à la population, nous avons renforcé et mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les personnes les plus fragiles, témoignant ainsi de notre solidarité et de notre engagement envers tous.

La sécurité routière, le vandalisme, les vols et cambriolages sont des préoccupations constantes pour l'ensemble des élus. Des mesures ont été prises mais encore insuffisantes.

Dans notre Commune, les festivités, les associations et les bénévoles occupent une place centrale dans la vie communale je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes ces personnes qui font vivre notre Commune au quotidien. Leur dévouement, leur créativité et leur générosité sont une véritable source d'inspiration. Leur implication renforce le tissu social de notre Commune.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à accomplir, et nous sommes conscients des défis qui nous attendent. Nous continuerons à œuvrer avec détermination et transparence pour réaliser notre programme et répondre aux besoins de tous les habitants de notre Commune.

Votre soutien et votre confiance sont essentiels pour la réussite de notre action et restons à votre écoute.

**Le maire,  
Eric Berthault**

## Commission Patrimoine

### Le Lavoir

En 2022, vous avez été une trentaine à nous rendre visite lors de la Journée du Patrimoine et votre sourire en disait long sur votre satisfaction, notre fierté de vous montrer ce bel endroit



où nous avons exposé des photos retraçant le travail des bénévoles.

Pour l'occasion nous avons installé des carrosses de lavandière équipés de coussins en toile de jute rembourrés avec de la paille, d'authentiques savons de Marseille, des brosses, des battoirs et quelques draps anciens.

Le carrosse de Lavandière aussi appelé agenouilloir ou garde-genou était un objet rudimentaire. Simple caisse en bois d'allure rustique il était toutefois pratique car il permettait à la lavandière de se tenir à genoux devant le lavoir, sans mouiller sa robe. Le carrosse était aussi une protection pour les genoux car la lavandière était à genoux lors de la lessive. Pour ce faire, le fond du carrosse était tapissé de paille ou de foin, de morceaux de chiffons ou de tissus ou encore garni d'un coussin de plumes, pour rendre la posture moins douloureuse.

## Commission Environnement

### La Nature et l'École

L'Association CPN Réveil Nature est intervenue à l'école le 31 janvier avec la Commission Environnement. Ce fût l'occasion de partir en balade dans la peupleraie pour les plus petits et de pousser l'exploration dans les rues du village, la cerisaie et même de passer par le lavoir. Certains enfants sont revenus avec leurs parents le 05 février pour une balade un peu plus approfondie à la découverte de la diversité écologique présente dans la peupleraie.

Aurore GAYETANO, Adjointe

Le lavoir était un fabuleux endroit où l'on apprenait les dernières nouvelles du village et des alentours.

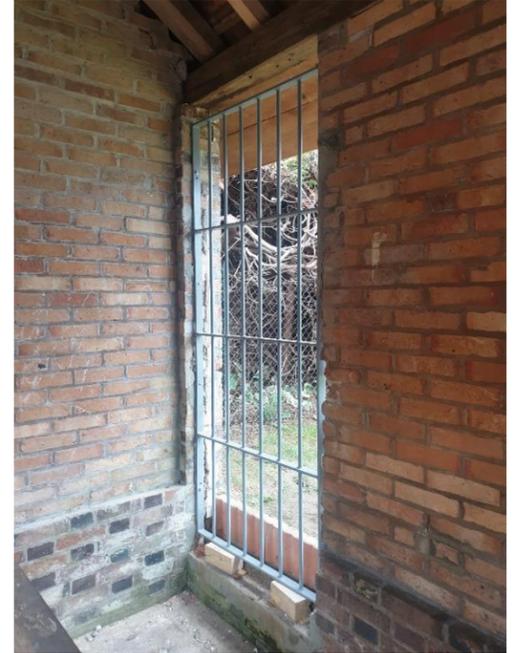
2022 fût son année de renouveau et notre plus belle récompense fût de voir les enfants imiter les lavandières d'antan.

Ce n'est pas terminé, nous travaillons toujours à l'embellissement de ce monument et d'autres surprises vous attendent en 2023.

Source d'inspiration, nous avons été sollicités par les résidents du Foyer des Genêts pour installer des décorations à l'intérieur de celui-ci.

Vous pourrez les découvrir à partir du 12 Mai et jusqu'à la journée du Patrimoine le dimanche 17 septembre 2023.

L'équipe de bénévoles travaille toujours à la restauration du lavoir. Une grille a été installée d'où l'on peut voir l'intérieur du bâtiment et il y a encore quelques travaux de maçonnerie à terminer.



Rappelons qu'il est interdit de monter sur le toit du lavoir et bien évidemment interdit d'y pénétrer sans y avoir été autorisé. Une plainte a été déposée suite à une effraction où les matériaux entreposés ont été endommagés.

Aurore GAYETANO, Adjointe



## Les Déchets et l'École

Le 28 février, les enfants de l'école ont installé une poubelle de recyclage dans la cantine et des écobox pour le papier dans leur classe. La commission Environnement accompagnée d'Audrey, ambassadrice du tri, ont aiguisé la curiosité des plus jeunes. Trois ateliers étaient installés pour une réflexion sur le tri sélectif, la source et la durée de vie des déchets. De leurs propres mots, il faut protéger la nature et la respecter. Un grand bravo aux enfants qui sont restés bien attentifs et passionnés et Merci aux maîtresses pour leur accueil.  
Aurore GAYETANO, Adjointe

## Faites du Compost – 29/03/2023



Soirée animée par Corinne, ambassadrice du tri très impliquée par sa mission, elle nous a emmené découvrir le compost de Claudine, habitante du village afin d'étudier et d'améliorer la qualité de celui-ci.

Pour bien composter, il faut

- " Couper les biodéchets en petits morceaux pour qu'ils se décomposent plus vite
- " A chaque apport de biodéchet apporter la même quantité de broyat ou de matière sèche
- " Mélanger sommairement la couche supérieure
- " Brasser sur 30 cm une fois par mois

Cette animation a marqué l'ouverture d'une commande groupée de composteurs livrables en mairie pendant le mois d'Avril. Dix familles ont profité du tarif préférentiel proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Aurore GAYETANO, Adjointe

## Comité Consultatif Actions Sociales

### Thé dansant – 31/03/2023

Une cinquantaine de personnes ont participé au thé dansant organisé par le CCAS vendredi 31 mars. Orchestre/Groupe Le Celtifort'air a débuté à 15h et les plus téméraires se sont mis à danser.

Puis après quelques sollicitations, d'autres danseurs les ont rejoints sur la piste pour enchaîner des valse, tangos, rock...Cidre, café, jus de fruits, macarons et tartelettes, de quoi bien prendre soin de nos aînés. Tout le monde est rentré la joie au cœur.

Georgette ROYER, Adjointe



## Le Rendez-vous du mercredi



Jeux, tricot, dessin, bavardages, échanges, café, thé, goûter, en un mot **Convivialité !**

Le premier rendez-vous a eu lieu le 05 avril. Nous vous attendons tous les mercredis à partir de 14h.

Georgette ROYER, Adjointe



## Initiation à l'informatique



L'atelier Informatique rencontre un vif succès. Les participants sont heureux de découvrir ou de perfectionner leurs notions sous le regard attentif de notre professeur Jean-Claude. Le bouche à oreille ayant bien fonctionné d'autres personnes sont venues rejoindre le groupe.

Georgette ROYER, Adjointe



## Caisse des Ecoles

*Pâques – 09/04/2023*

La Caisse des Écoles et le nouveau Conseil municipal des Jeunes se sont retrouvés pour accueillir les familles à la recherche des œufs. Chaque petit est reparti avec son butin et leurs parents le ventre bien rempli après un petit grignotage

**Georgette ROYER, Adjointe**



*La Nuit du Jeu – 04/02/2023*

La Caisse des écoles a invité l'association Sens Ludique le 4 février dernier. L'après-midi a démarré gentiment avec quelques familles du village et d'ailleurs, qui ont pu déguster les crêpes vendues au profit de la Caisse des Écoles.

La soirée s'est prolongée avec l'arrivée de joyeux groupes d'adultes qui sont restés jusqu'à 3h du matin.

Ce fût une belle expérience de partage et de découverte des jeux de société à reconduire.

**Georgette ROYER, Adjointe**



*La Carnaval – 26/02/2023*

L'École Buissonnière a organisé le carnaval le dimanche 26 février. Une joyeuse troupe a déambulé dans les rues de Courtois sur Yonne sous le soleil avec de bonnes crêpes à l'arrivée.

**Georgette ROYER, Adjointe**



**KERMESSE DES ECOLES**  
**Vendredi 23 juin 2023**

*Nailly*



## Conseil Municipal des Jeunes 2<sup>ème</sup> Edition

La commune de Courtois-sur-Yonne a désormais son nouveau Conseil Municipal des Jeunes 2023/2025.

Cette belle petite équipe est prête à relever de nouveaux défis pour notre village.

Nous leur souhaitons une réussite dans tous les projets qu'ils entreprendront, et surtout de s'épanouir au sein de ce petit groupe constitué de 5 Jeunes Adjoints au Maire de la commune. Le maître mot étant de prendre plaisir à partager des idées, défendre des opinions, et surtout, de se faire des amis tout en œuvrant pour la communauté. Veuillez-vous joindre à nous pour les féliciter pour leur engagement citoyen et pour souhaiter la bienvenue à Clara Elsa, Zoé, Maxime et Thomas dans cette belle aventure.

Nous remercions aussi chaleureusement le précédent Conseil Municipal des Jeunes qui était le premier dans l'histoire de notre petite commune, et qui a su remplir ses fonctions haut la main !

**Jonathan FOURMAUX, Conseiller**

*1<sup>ère</sup> réunion de travail du Conseil Municipal des Jeunes, une belle équipe dynamique en cours de préparation des animations et des projets pour les jeunes de la commune.*



**COURTOIS SUR YONNE**

**SAMEDI 15 JUILLET**

**GRANDE FÊTE DE L'ÉTÉ**  
édition n°3

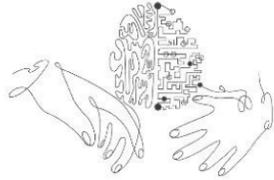
16h00 **JEUX et ANIMATIONS**

20h30 **CONCERT** groupe **WHY NOT**  
retraite aux flambeaux

23h **FEUX D'ARTIFICE**

**RESTAURATION SUR PLACE**  
DESSERTS • BOISSONS  
AU PROFIT DES ASSOCIATIONS

## Associations



### Le Relais des Savoirs

Vous avez peut-être déjà entendu ce nom mais Qu'est-ce ?

Le Relais des Savoirs est une nouvelle association Courtoisienne qui est née en novembre 2021.

Le Relais des Savoirs c'est la transmission des savoirs quels qu'ils soient, la couture, le jardinage, une recette de cuisine, le tricot, la réparation d'objets... L'association promeut les échanges intergénérationnels et est ouverte à tout le monde, n'importe qui peut transmettre son savoir et à n'importe quel âge. Nous avons tous à apprendre des autres.

En 2022 nous avons proposé des jeux lors de la grande Fête de l'été et servi les boissons lors du vide-greniers le 11 septembre.

Au Marché de Noël, en association avec le Foyer des Genêts nous avons proposé un jeu gratuit pour les enfants où chacun pouvait gagner une peluche au jeu de la ficelle. Un autre jeu consistait à trouver le nombre de boutons contenus dans un bocal soit 322 boutons.

Notre invité, Jean-Paul, un passionné d'outils anciens s'est proposé pour faire une exposition. Celle-ci a été très appréciée. Il y avait un objet mystère à découvrir. Cela a beaucoup fait parler.... Il s'agissait d'un Couteau de Revers, autrefois utilisé par les tanneurs, il servait à écharner les peaux.

Pour compléter nos animations, Patricia a aidé les jeunes et les moins jeunes à confectionner leur propre sac cadeau de Noël.

Le 21 janvier 2023, l'Association a proposé son premier atelier sur le thème de la couture. Il y a eu une belle fréquentation dans la salle des associations. De 14 à 90 ans, les visiteurs et les participants ont beaucoup échangé sur la couture. Quelques novices ont fait leurs premiers pas à nos côtés. Quel plaisir de voir ce bonheur partagé !



Notre Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 3 février avec l'élection d'un nouveau conseil d'administration très motivé. Le 4 mars, l'association a organisé une soirée Découverte des vins de l'Yonne qui a réuni 70 personnes. Nos invités, Le Domaine Charriat et l'association les Gremys de Cornant nous ont partagé leur passion des vignes. Nous travaillons à l'élaboration d'autres ateliers, n'hésitez pas à nous rejoindre pour partager vos idées.

Georgette et Aurore [lerelaisdessavoirs89@gmail.com](mailto:lerelaisdessavoirs89@gmail.com)

### Détente Nature Culture

Depuis le début de l'année une quinzaine de personnes se retrouvent pour une randonnée de 6 à 8 km 2 fois par mois dans les environs.



Notre visite de **Troyes** a rassemblé 33 personnes. Nous avons visité le musée du vitrail et celui d'art moderne avec une découverte du centre historique.

Le **26 mai** un autocar nous conduira dans le Loiret pour la visite de **Yèvres le Chatel**, repas dans une auberge du Gâtinais et visite de la fabrication des **Chocolats d'Alex Olivier** (avis aux gourmands de nous rejoindre) plus d'Informations sur le site de la commune.

Le **28 juin** c'est sur les remparts de **Provins** que nous irons flâner, la Grange aux Dîmes aux cœur de la ville haute, pique-nique, la merveilleuse Roseraie et bien d'autres surprises.

Durant les mois d'été les randonnées se feront le matin 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois si possible.

Pour la rentrée un château musée de la Renaissance est en prévision, nous en reparlerons.

Continuez à venir nous retrouver toujours plus nombreux.

Pour infos : 06 71 30 80 57

Danièle LATREILLE, Présidente



## L'EANM Les Genêts

Sacré titre !!! Mais qu'est-ce que c'est ?



C'est le nouveau nom du foyer « Les Genêts ». Il veut dire Etablissement d'Accueil Non Médicalisé. C'est bien plus facile à comprendre ainsi n'est-ce pas ?

Vous voyez cette pancarte sur la photo ? Il y a dessus une information importante.



Le foyer ne dépend plus de l'APEIS (Association de Parents d'Enfants Inadaptés du Senonais) mais de l'EPNAK (Etablissement Public National Antoine Koenigswater) depuis janvier 2021. A part ça, rien n'a changé. Au foyer il y a toujours 40 résidents répartis sur 4 maisons (10 résidents /maison).

Mais c'est quoi cette histoire de maison ?

Bah, vivre dans un foyer n'est pas toujours facile et être en plus petit nombre, c'est bien plus sympa 😊. Il y a la maison verte, la bleue, la rouge et la jaune.

Dans le foyer, il y a également une trentaine de salariés qui accompagnent les résidents. Ils forment tous ensemble une super équipe pluridisciplinaire 😊.

Et pour terminer notre présentation, les résidents ont adopté Chocolat (leur lapin) et Sucrette (leur chatte).



Et c'est tout ??? Bien sûr que non !!! Côté projet, nous voulons plus nous impliquer dans la vie de Courtois. Alors avec le soutien de la municipalité, nous organisons une marche solidaire « Fais marcher ton cœur » le 12 mai et nous participons à la décoration du lavoir.

On se retrouve dans les prochains numéros pour vous faire découvrir un peu la vie du foyer et nos projets. A bientôt

Christopher et Susie, Educateurs

## Les Amis du Vieux Courty

Retenez bien ces dates :

Samedi 24 juin : Repas à la salle des fêtes,

COURTOIS SUR YONNE  
SALLE DES FETES

samedi 24 juin  
à 12H30

INSCRIPTION  
AVANT LE  
18 JUIN

25 €  
Tarif enfant : 15 €  
(jusqu'à 12 ans)

Tombola et tirage au sort  
parmi les inscriptions

Kir royal  
Terrine de poissons  
Joues de porc confites  
sauce bourguignonne et son gratin  
Fromage / salade  
Café Vins (rouge et blanc compris)  
Pâtisserie

APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ  
À APPORTER POUR CEUX QUI VEULENT

Voire soutien en adhérant à notre association encouragera notre projet de préservation du patrimoine. Bulletins disponibles en mairie. Nous remercions les personnes qui nous soutiennent déjà et celles à venir. Le bureau de l'association

Samedi 16 septembre 17h : Concert Gospel à l'église. De plus amples renseignements vous seront fournis très prochainement. Nous serons très heureux de vous rencontrer.

Yves HUARD, Président

Réservez votre Soirée !!



« Garçon la note! »

Fera escale à Courtois sur Yonne

Jeudi 31 août 2023

## CHERS COURTOISIENS, CHERES COURTOISIENNES, *Entretien domaine public et privé*

Une ville propre, c'est l'affaire de tous. Une ville doit rester propre, non seulement pour être plus belle et plus agréable à vivre, mais aussi pour des raisons évidentes d'hygiène. C'est pourquoi chacun a le devoir de prendre en charge ce qui lui incombe. Les trottoirs ou espaces en bordure de voirie et de sentier doivent rester libres d'accès aux piétons pour leur sécurité et ne pas être encombrés de certaines végétations, grosses pierres, tas de sable, .....

De plus, les arbres et les haies plantés dans les propriétés privées et en bordure des voies communales doivent être entretenus, car s'ils débordent sur l'emprise du domaine public ils peuvent nuire à la sécurité et à la commodité de la circulation routière et risquent de détériorer les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Code des collectivités territoriales (articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1) et code de la voirie routière (articles R 116-2 et L 114-1)

## *Usage d'engins à moteur*

### Propriétés privées

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques ne peuvent être utilisées que :

**En semaine** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

**Samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 9h00

**Dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00

### Activités Professionnelles

Toute personne exerçant une activité professionnelle susceptible de provoquer des bruits ou des vibrations gênantes pour le voisinage doit prendre ses précautions pour éviter la gêne, en particulier par l'isolation phonique des matériels ou des locaux et/ou par le choix d'horaires de fonctionnement adéquats. *Arrêté préfectoral n°DDAS/SE/2006/478 du 21.12.2006 que nous nous devons d'appliquer.*

## *Animaux*

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Faites le nécessaire pour qu'ils n'aboient pas à longueur de journée. Pensez aussi, lors de leur promenade en laisse sur le domaine public à ramasser leurs déjections. Les propriétaires de chiens tels que American Staffordshirer, Rottweiler, Tosa doivent venir les déclarer en mairie. Si vous avez également des oiseaux ou des volailles en volière extérieure, faites le nécessaire pour qu'ils ne crient ou ne chantent pas à longueur de journée.

## *Feux de jardin*

Les feux dans les jardins ne sont pas rares, surtout dans les communes rurales. Pourtant, la règle qui prévaut est celle de l'interdiction formelle de brûlage des déchets dans un jardin, quels qu'ils soient.

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc. En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion. La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures et de composés chimiques qui sont nocifs lorsqu'ils sont inhalés. C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions.

Dans ce cadre, nous devons faire appliquer ces règles dans notre commune, c'est pourquoi nous vous rappelons ci-dessous l'arrêté municipal du 1er aout 2008.

Le Maire de la commune de Courtois-sur-Yonne,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code pénal, et notamment son article R 610-5,

VU le règlement sanitaire départemental,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité et de salubrité publique,

Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique,

### ARRETE

**Art. 1** L'allumage de feux de jardin est strictement interdit sur tout le territoire de la commune,

**Art. 2** Les tontes de gazon, les tailles de haies ainsi que tout autre déchet peuvent être déposés dans les deux déchetteries de l'agglomération du Grand Sénonais,

**Art. 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents,

**Art. 4** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat,

**Art. 5** Le directeur général des services techniques, le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Merci de votre compréhension.

Eric BERTHAULT, Maire

Habellis 

Groupe ActionLogement

REUNION PUBLIQUE  
Présentation du Projet Habellis

Mardi 20 juin 2023 – 18h30

Foyer rural de Courtois sur Yonne